



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5212

Approbation d'un tarif des visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Musée des beaux-arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5212 - APPROBATION D'UN TARIF DES VISITES DESTINEES
AUX ENFANTS ET JEUNES PLACES A L'INSTITUT
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
(IDEF) - MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à tous les publics, le musée des Beaux-Arts de Lyon a mis en œuvre avec l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) plusieurs visites-ateliers, à destination des enfants et adolescents placés par la justice dans cette institution.

Pour la saison 2019-2020, 5 visites d'1h30 sont programmées, à destination de différents groupes, identifiés par le Groupe Passerelle de l'IDEF. Les visites au musée se trouvent inscrites dans un projet de long terme avec les enfants et adolescents afin de travailler à leur ouverture sociale et culturelle. Afin de faciliter l'organisation de ces activités et d'améliorer l'appropriation du projet par les éducateurs accompagnant les enfants, une séance de formation d'1h30 à leur intention est prévue, en complément des activités pour les enfants et adolescents. Enfin, à titre expérimental, une visite de sensibilisation pour les tout-petits (3-5 ans) sera proposée.

Afin que la proposition puisse être mise en œuvre, et, conformément à la volonté d'ouverture du musée des Beaux-Arts, il est proposé d'accorder un tarif de 30 € pour chaque visite, au lieu de 45 €. La formation sera facturée 55€ conformément aux tarifs en vigueur. La visite pour les tout-petits sera effectuée à titre gracieux.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les tarifs des visites accordés à l'IDEF par le musée des Beaux-Arts de Lyon sont approuvés, par dérogation aux tarifs fixés par la délibération 2016/2641 du 16 décembre 2016.
- 2- Les recettes seront imputées sur les budgets 2019 et 2020, nature 7062, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA, LC 66080.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER